

## Michel Dessuslemoustier,

Seigneur de Noirchin

fils (3<sup>e</sup> enfant [jumeaux]) de Henry et de Michelle de Peissant

o (à Mons ?) 29.09.1518 [AGR Bruxelles, Fonds Gobart N° 88/10]

+ (à Mons ?) 14.01.1587, [+]  
Ste-Waudru

« 1587 ... Le 23 janvier E(tat) de gentillesse pour Mr de Noirchin 16 lb »

[*Comptes des draps de morts de l'église Ste-Waudru à Mons* – notes manuscrites de G. Descamps' (terminé le 23/01/1900), Maison Losseau, Mons.]

x (à Mons ?) (3 ou 13 juillet) 1544

[Gobart N° 88/10 : marié à l'âge de 27 ans]

## Anne Fourneau,

filie de Georges et de Jeanne le Sage

+ (à Mons ?) 21.03.1577, [+]  
Ste-Waudru [C. du Sars]

« Anne Fourneau fem(m)e à moy Michiel Desß(us)lemoust(ier)

« est trépassée le xxj<sup>e</sup> jour de mars a<sup>o</sup> 1577 ensß(uivan)t Noël

« 1576 adcause du datte q(uand) on a remis au premyer

« jenvier.nouveau stil ou lieu de pâques

« La p<sup>r</sup> année du stil nouveau a esté le premyer fêb(vrie)r

« ensß(uivan)t Noël 1575 p(ar) p(er)mission du Roy / . »

[Archives de l'Etat à Mons, Archives de Famille, Liasse 397 - 5 (farde 48 n° 3)

[Photo 6380 - page du chassereau de Michel DLM (1518-1587)]

Erroné : + 20.03.1566 [L. Devillers, d'après J.B. Leclercqz]



FOURNEAU

Ils firent leur avis de père et de mère le 18 mai 1575 (l'exécuteur en fut Jacques de la Croix époux de Marguerite Fourneau).

C'est probablement lui qui en 1567 offrit la verrière Dessuslemoustier-de Peissant à la collégiale Sainte-Waudru de Mons.

dont :

- Jehanne **Dessuslemoustier** (...-/09.1583), x 1564 Jehan **Amand**, sgr de Nouvelles, de Marcq et d'Angy  
Chef-échevin de Mons en 1580.

Elle est dite fille aînée de Michel (Tableau – IMG\_6377)

- Marguerite **Dessuslemoustier** (...-1637), x 1570 Gilles **Vinchant**, sgr de la Haye

- Marc **Dessuslemoustier**, [ANB 1870]

- Henry **Dessuslemoustier** (1562-1613), 1x 1583 Marie **Ghodemart**  
2x 1599 Jehanne **du Terne**

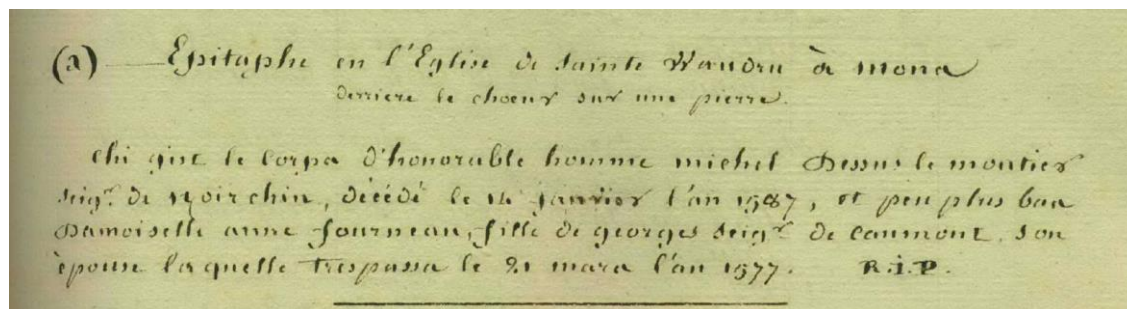
Echevin de la ville de Mons en 1550, 1557, 1558, 1562, 1563, 1569/70, 1577 [de Boussu]  
Massard de Mons du St-Rémy 1558 au St-Rémy 1559

Le 27.09.1557, il assista comme membre du conseil de la ville de Mons à l'Assemblée des Etats de Hainaut, tenue à Saint-Ghislain à cause que la peste sévissait à Mons. Lors de cette assemblée, le roi Philippe II fit demander aux députés "*d'aviser moyen afin de déscharger son domaine dont sa majesté se trouvoit arriérée de neuf millions*" [Saint-Genois, Monumens Anciens, tome 2, p. ... ]

Le 1 août 1578, il est témoin à l'avis de père et de mère de son neveu Philippe Franeau et de Jeanne François.  
[La Belgique héraldique, t. 4, p. 312]

En 1579, malgré les circonstances défavorables, il sollicite avec d'autres magistrats de la ville, l'autorisation d'introduire l'art typographique à Mons. L'autorisation fut accordée par des lettres patentes de Philippe II, datées de Maestricht le 14 janvier 1580, mais ne fut apparemment pas transmise aux édiles de la ville de Mons.  
[H. Rousselle, *Annales de l'Imprimerie à Mons*, (Mons, 1852), p. 41 – cf. ci-dessous]

Michel DLM serait inhumé à Sainte Waudru, où « *derrière le cœur sur une pierre* » on pouvait lire l'inscription suivante : « *Chi gist le corps d'honorable homme michel Dessus le moutier seigr de Noirchin, décédé le 14 janvier l'an 1587, et peu plus bas Damoiselle anne fourneau, fille de Georges, seigr de Caumont, son épouse laquelle trespasa le 21 mars l'an 1577. R.I.P.* »  
[Casimir de Sars de Solmon, *Recueil de généalogies*, Bibl. Municipale de Valenciennes, Ms 812, p. 189]



L. Devillers, *Inscriptions sépulcrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons* (1858) :  
D'un recueil d'épitaphes fait par J.-B. LECLERCQZ, en 1787 (manuscrit de notre bibliothèque publique n.° 2,579).

N.° 495.

« *Cinquième chapelle, à droite.*  
**Au devant de cette chapelle repose le  
corps de honorable personne Michel  
Dessus le Moustier s<sup>r</sup> de Noirchin decédé  
le XIII<sup>e</sup> janvier XV<sup>e</sup>III<sup>ss</sup> sept, et peu  
plus bas da<sup>le</sup> Anne Fourneau fille de  
George s<sup>r</sup> de Caumont son espouse laquel  
est trespasée le XX<sup>e</sup> mars XV<sup>e</sup> soixante  
six. Priez Dieu pour leurs ames.**

La date se rapportant à Anne Fourneau est erronée.

---

## Documents :

Bien que mentionné dans l'Inventaire des Archives de la famille Gobart, le fonds ne contient aucun document personnel se rapportant à Michel Dessuslemoustier ou à son épouse Anne Fourneau.

AGR Bruxelles, Fonds Gobart N° 88/10

« *Le iij<sup>e</sup> enfans desdit*  
« *conjoint feut un fils*  
« *appelle Michiel parrin feut*

« *augustin et mestre nicaises*  
« *corbau marin La vefve Jan*  
« *de la Croix et la feme*  
« *arnould du moullin*  
«  
« *Ledit Michiel salia de*  
« *mariage age de xxvij ans*  
« *a la fille georges Florens.*  
« *Sr de cau[... ? ]*  
«  
« *Ledit Michiel moureut*  
« *le xiiij<sup>e</sup> janvier 1587 Dieu*  
« *en ait Lame*  
...  
«  
« *Les deux enfans fures*  
« *d'une portés de achouchement*  
« *ne le xxix septembre*  
« *xv<sup>c</sup> xxviiij*

---

Archives de l'Etat à Mons – Archives de Famille - Liasse 397 - 5 (farde 48 n° 3)  
Photo 6380 - page du chassereau de Michel DLM (1518-1587)

*Mon père que Dieu p(ar)doing Henry Desß(us)lemoustie*  
*est mort le 5<sup>e</sup> juillet 1564 p(our)quoy fault q(ue)*  
*le testament acquictz les rentes escheues à la St*  
*Jehan 1564 du noël ne scay le scavoir.*

*Mon frère Simon est mort le 17<sup>e</sup> aoust 1570 /.*  
*Mon frère Charle le 11<sup>e</sup> juing 1574 /*

*Anne Fourneau fem(m)e à moy Michiel Desß(us)lemoust(ier)*  
*est trépassée le xxj<sup>e</sup> jour de mars a<sup>o</sup> 1577*  
*ensß(uiivan)t noël 1576 adcause du datte q(uand) on a remis*  
*au premyer jenvier nouveau stil ou lieu de pâques*  
*La p<sup>e</sup> année du stil nouveau a esté le premyer fêb(vrie)r ensß(uiivan)t*  
*noël 1575 p(ar) p(er)mission du Roy /.*

*Mon frère Bertrand est trépassé le*  
*xxviij<sup>e</sup> juing 1579 à Ath*

*Le 18<sup>e</sup> juing 1581 mon frère Jehan*  
*Desßlemoustier est trépassés que dieu*  
*ay l'âme / A Mons /.*

---

**Sceaux :**

L'empreinte par moulage du sceau de Michel Dessus le Moustier, seigneur de Noirchin, homme de fief du comté de Hainaut, 1575, est conservé aux Archives Générales du Royaume, R. Laurent, Collection de moulages de sceaux, sous le numéro d'inventaire « I 347 – 2153 ».

L'original qui se trouvait aux Archives de l'État à Mons, chapitre de Saint-Germain à Mons, fut détruit en 1940.

Ce sceau portait la mention : « S MICHEL DESS LEM\* S\* DE NOIRCHIN »



Facsimile du sceau de Michel Dessus le Moustier, 1575.

18372 Empreinte de sceau de Michel Dessus-le-Moustier, homme de fief de Quévy le Petit, sgr. de Noirchin, 1576  
(Archives appartenant à M. Maus)  
Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume - I 347 - 18372



Facsimile du sceau de Michel Dessus-le-Moustier, 1576.

---

### **Sources :**

Baron Isidore de Stein d'Altenstein, *Annuaire de la Noblesse de Belgique*, 1870.

p. 106

V. Michel Dessuslemoustier, seigneur de Noirchin après son frère, chef échevin de Mons, épousa le 3 juillet 1544 Anne de Fourneau, fille de Georges, seigneur de Caumont (oncle de Jean de Fourneau, seigneur de Bajenrieux, prévôt de Mons), et de Jeanne le Sage. Leur avis fut fait le 18 mai 1575 à leurs enfants :

---

### **PUBLICATIONS :**

**Annales de Cercle Archéologique de Mons**, tome II (Mons, 1859)

pp. 105 à 120 : Léopold Devillers, *Du grand escalier de l'église Sainte-Waudru, à Mons*.

p. 108, note 3 :

Extraits du compte de la fabrique pour 1571 :

Le plan de la tour (de même qu'à Saint-Rombaut de Malines<sup>4</sup>) présente, au bas du portique, un escalier de six marches, bornées par les deux contre-forts de face et présentant une saillie en angle obtus. Mais là encore ce plan ne fut pas scrupuleusement suivi.

Ce ne fut, du reste, qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle que l'escalier dont il s'agit, fut construit.

Dès 1571, Jacques Du Brœucq avait fait « aucuns patrons servantes aux montées et portes, pour monter cy-après à icelle église madame Sainte-Waldrud, par le grand portail<sup>5</sup>; » mais le chapitre se borna alors à faire redresser le cimetière vers la rue des Repenties et à l'entourer d'une muraille : c'est ce que l'on voit par les articles du compte de la fabrique, que nous publions en note<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Voir le *fac-simile* du plan de la tour de Sainte-Waudru publié, en six feuilles, par M. R. Chalon (Bruxelles, A. Van Dale, 1844). — Le Roy, *Brabantia sacra et profana*, grav. de la tour de Saint-Rombaut, à Malines. — SCHAYÈS, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 206.

<sup>5</sup> *Compte de la fabrique pour l'année 1571*. — Du Brœucq reçut de ce chef la modique somme de 8 livres.

<sup>6</sup> Extraits du compte de la fabrique pour 1571 :

« A Pol Moreau, Pierre Nentin, massons, Michiel Dessus le Moustier et Philippes Lambert, pour avoir esté à Frameries viziter une kerière de pierres pour savoir sy elle estoit bonne pour faire boutey pour le grand mur du costé vers lerpentize\*, a esté payet pour despence faicte par ledit Pol Moreau, Pierre Nentin et aultres audit Frameries, la somme de lxxij s. »

« A Ghuyts Hanet, pour huit mille de briques que il a vendu et livret pour les ouvraiges du grant mur du costé vers lerpentize, au pris de lxxvij s. chacun millier : xxvij l. iiij s. »

(Suivent des dépenses faites pour journées d'ouvriers tailleurs de pierre d'Écaussines, travaillant au mur dessous le grand portail).

« A Jacques Jonart et ses serviteurs, pour plusieurs journées par luy employées de avoir thirez les terres quy estoient en reste sur les rues du costé vers lerpentizes et les mettre allencontre du nouveau mur, la somme de . . . xij l. »

« A Anthoine Buteur, marchand de briques, pour xiiij mil cinq cens de bricques à luy heues pour les ouvraiges de ladite église et pour le grant mur du costé vers lerpentize : xlix l. vj s. »

\* La rue des Repenties, ainsi appelée depuis l'établissement en cette rue, du couvent des filles de la Madelaine ou Repenties, en l'année 1485, et précédemment rue de Saint-Nicolas.

« A Pol Moreau, Pierre Nentin, massons, Michiel Dessus le Moustier et Philippes Lambert, pour avoir esté à Frameries viziter une kerière de pierres pour savoir sy elle estoit bonne pour faire boutey pour le grand mur du costé vers lerpentize\*, a esté payet pour despence faicte par ledit Pol Moreau, Pierre Nentin et aultres audit Frameries, la somme de lxxij s. »

\* Lerpentize : La rue des Répénies.

Ch. Poplimont, *La Belgique Héraldique*, tome IV (Paris 1866), pp. 277 et suivantes : Franeau de Gommegnies p. 312 Michel

Hippolyte Antoine J. Rousselle, *Bibliographie montoise - Annales de l'imprimerie à Mons depuis 1580 jusqu'à nos jours*, Mons 1852

Cependant, hâtons-nous de le dire, malgré ces circonstances défavorables, l'autorité municipale prit une noble initiative, et, dès l'année 1579, elle sollicita de Philippe II l'autorisation d'introduire l'art typographique à Mons. Transcrivons ici, comme un hommage à leur mémoire, les noms de ceux qui composaient à cette époque la magistrature communale : Louis Alauwe, Jean Amand, Jean Anseau, Gilles Bocquet, Louis Bourguignon, Guillaume Caudrelier, Jean De Gevrey, David De Haulchin, Philippe Delabarre, Simon Delabarre, Gilles De Masnuy, Jean Dervillers, Toussaint Dervillers, **Michel Dessus-le-Moustier**, Jean Dufosset, Quintin Dupret, Jérôme Franeau, François Gaultier, François Godin, François Hallet, Jean Hallet, Martin Hallet, Jacques Hanot, Quintin Legrand, Jean Le Mesureur, Gabriel Le Roy, Antoine Longhehay, Louis Mainsent, Laurent Monissart, Arnoul Moreau, François Pieron, Jacques Placquet, Gilles Pottier, Jean Resteau, Gilles Vinchant, Louis Vivien. L'autorisation fut accordée par des lettres patentes de Philippe II, datées de Maestricht le 14 janvier 1580, et ainsi conçues :

## Inventaire analytique des archives des états de Hainaut

Par Léopold Devillers, 1884



p. cliii

APPENDICE.

CLIII

échevins ; Jean Bourdon et Ursmer de Trahegnies, membres du conseil ; Jacques Vivien et Séverin François, pensionnaires, et Claude Francau, greffier. Le s<sup>r</sup> de Molembaix, grand bailli de Hainaut, préside l'assemblée. La proposition faite de la part du Roi, de lever le centième des biens immeubles et le cinquantième des biens meubles, donne lieu à de longues discussions à la suite desquelles les nobles émettent l'avis d'accorder à sa Majesté une somme de cent mille livres, de quarante gros la livre, à lever sur les trois membres, au lieu du centième et du cinquantième qui seraient trop difficiles à percevoir, le pays ayant été « brûlé, menagé, pillé et gasté ». La ville de Mons se

Séverin François, conseiller et avocat de cette ville ; de la part de la ville d'Enghien, Jean Mesureur et Philippe Petit. Rapport de ce qui a été fait et proposé aux états généraux tenus à Valenciennes.

3<sup>e</sup> reg. des comaux de Mons, fol. 329 v<sup>o</sup>. — Compte de Laurent Monissart, massard de Mons, de la Saint-Remi 1556 à la Saint-Remi 1557, fol. viij<sup>ix</sup> ij. — Compte du massard d'Enghien.

27 septembre. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent des prélats, des nobles, et de la part de la ville de Mons : Michel Dessus-le-Moustier, Antoine Ghodemart, échevins, Henri Dessus-le-Moustier et Ursmer de Trahegnies, du conseil,

discussions à la suite desquelles les nobles émettent l'avis d'accorder à sa Majesté une somme de cent mille livres, de quarante gros la livre, à lever sur les trois membres, au lieu du centième et du cinquantième qui seraient trop difficiles à percevoir, le pays ayant été « bruslé, menié, pillié et gasté ». La ville de Mons se range à cet avis.

Compte du massard d'Enghien.

27 septembre. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent des prélats, des nobles, et de la part de la ville de Mons : Michel Dessus-le-Moustier, Antoine Ghodemart, échevins, Henri Dessus-le-Mous-

APPENDICE.

CLIII

échevins ; Jean Bourdon et Ursmer de Trahegnies, membres du conseil ; Jacques Vivien et Séverin François, pensionnaires, et Claude Franeau, greffier. Le s<sup>r</sup> de Molenbaix, grand bailli de Hainaut, préside l'assemblée. La proposition faite de la part du Roi, de lever le centième des biens immeubles et le cinquantième des biens meubles, donne lieu à de longues discussions à la suite desquelles les nobles émettent l'avis d'accorder à sa Majesté une somme de cent mille livres, de quarante gros la livre, à lever sur les trois membres, au lieu du centième et du cinquantième qui seraient trop difficiles à percevoir, le pays ayant été « bruslé, menié, pillié et gasté ». La ville de Mons se range à cet avis.

7<sup>e</sup> reg. des consaux de Mons, fol. 525. — Compte précité du massard de Mons, fol. cxxix.

6 juillet. Assemblée des états de Hainaut, à Mons, à l'effet de trouver les moyens de payer la somme de cent mille florins accordée au Roi. La ville de Mons se déclare vouloir rester unie aux nobles, pour la répartition de ladite somme

Séverin François, conseiller et avocat de cette ville ; de la part de la ville d'Enghien, Jean Mesureur et Philippe Petit. Rapport de ce qui a été fait et proposé aux états généraux tenus à Valenciennes.

7<sup>e</sup> reg. des consaux de Mons, fol. 529 v<sup>o</sup>. — Compte de Laurent Montfauet, massard de Mons, de la Saint-Remi 1536 à la Saint-Remi 1537, fol. vij<sup>xx</sup> ij. — Compte du massard d'Enghien.

27 septembre. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent des prélats, des nobles, et de la part de la ville de Mons : Michel Dessus-le-Moustier, Antoine Ghodemart, échevins, Henri Dessus-le-Moustier et Ursmer de Trahegnies, du conseil, Séverin François, pensionnaire, et Claude Franeau, greffier. Cette assemblée se tient en la ville de Saint-Ghislain, à cause que la peste sévit à Mons. Le Roi fait demander aux états d' « adviser moyen affin de deschergerier sa demaine, dont sa Majesté se trouvoit ariérée » de neuf millions iij<sup>c</sup> iij<sup>xx</sup> m. v<sup>c</sup> L. vj s. ». Il est résolu d'accorder le dixième denier des

Pour la repartition de ladite somme

biens immeubles et le vingtième des pensions, si les états des autres provinces l'accordent.

7<sup>e</sup> reg. des consaux de Mons, fol. 563. — Compte précité du massard de Mons, fol. vij<sup>xx</sup> iij v<sup>o</sup>. 1558. 1557.

23 août. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent : de la part de la ville de Mons, Georges de la Cattoire, échevin, Ursmer de Trahegnies, du conseil, et

1. Le comte de Lalaing ayant donné sa démission de grand bailli le 16 mars 1536, Jean de Lannoy, baron de

bonnes villes du Hainaut en la maison de la paix, à Mons, afin de délibérer sur la demande faite aux états généraux par le Roi, d'une aide annuelle de 800,000 livres, de quarante gros la livre, durant neuf ans. Voici sur quelles bases cette somme avait été répartie :

Brabant,	206,666 l. 13 s. 12 d.
Flandres,	206,666 l. 13 s. 4 d.

27 septembre. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent des prélats, des nobles, et de la part de la ville de Mons : Michel Dessus-le-Moustier, Antoine Ghodemart, échevins, Henri Dessus-le-Moustier et Ursmer de Trahegnies, du conseil, Séverin François, pensionnaire, et Claude Franeau, greffier. Cette assemblée se tient en la ville de Saint-Ghislain, à cause que la peste sévit à Mons. Le Roi fait demander aux états d' « adviser moyen affin de deschergerier sa

« demaine, dont sa Majesté se trouvoit ariérée » de neuf millions iij<sup>c</sup> iij<sup>xx</sup> m. v<sup>c</sup> L. vj s. ».

Il est résolu d'accorder le dixième denier des biens immeubles et le vingtième des pensions, si les états des autres provinces l'accordent.

7<sup>e</sup> reg. des consaux de Mons, fol. 563. — Compte précité du massard de Mons, fol. vij<sup>xx</sup> iij v<sup>o</sup>. 1558. 1557.

23 août. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent : de la part de la ville de Mons, Georges de la Cattoire, échevin, Ursmer de Trahegnies, du conseil, et

1. Le comte de Lalaing ayant donné sa démission de grand bailli le

23 août. Assemblée des états de Hainaut, à Saint-Ghislain, à laquelle assistent : de la part de la ville de Mons, Georges de la Cattoire, échevin, Ursmer de Trahegnies, du conseil, et

1. Le comte de Lalaing ayant donné sa démission de grand bailli le 16 mars 1536, Jean de Lannoy, baron de

bonnes villes du Hainaut en la maison de la paix, à Mons, afin de délibérer sur la demande faite aux états généraux par le Roi, d'une aide annuelle de 800,000 livres, de quarante gros la livre, durant neuf ans. Voici sur quelles bases cette somme avait été répartie :

Brabant,	206,666 l. 13 s. 12 d.
Flandres,	206,666 l. 13 s. 4 d.

naut, à Mons, à laquelle assistent, de la part des bonnes villes : Jean de Gevrey et Michel Dessus-le-Moustier, échevins, Antoine de la Croix, seigneur de la Motte, et Louis Corbault, membres du conseil, François Gaultier, pensionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gui Vivien, massard, \* avecq ceux des aultres

\* ligence, et l'avoit conclue et achevée en-dedens le « dernier de ce mois, sinon que sera force aux provinces « particulières de soy pourvoir. Nous sommes thombes « de cest advis, et que cependant on peult adviser et con- « cevoir les articles soit pour la généralité ou pour la « particularité. Ceux de Douay pareillement, qui en « particulier ont absolument résolu de passer outre, sy « la généralité n'y veult entendre. Ceux de Lille, à quoy « se sont conformez ceux d'Orchies, n'ont riens résolu :

LE 10<sup>ME</sup> MARS. ASSEMBLÉE DES VILLES DE FLAN-  
dres, à Mons, à laquelle assistent, de la part  
des bonnes villes : Jean de Gevrey et Michel  
Dessus-le-Moustier, échevins, Antoine de la  
Croix, seigneur de la Motte, et Louis Corbault,  
membres du conseil, François Gaultier, pen-  
sionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gui  
Vivien, massard, \* avecq ceux des aultres  
villes. - Les députés d'Enghien sont Georges

\* ligence, et l'avoit conclue et achevée en-dedens le  
« dernier de ce mois, sinon que sera force aux provinces  
« particulières de soy pourvoir. Nous sommes thombes  
« de cest advis, et que cependant on peult adviser et con-  
« cevoir les articles soit pour la généralité ou pour la  
« particularité. Ceux de Douay pareillement, qui en  
« particulier ont absolument résolu de passer outre, sy  
« la généralité n'y veult entendre. Ceux de Lille, à quoy  
« se sont conformez ceux d'Orchies, n'ont riens résolu :  
« au contraire, ont résolu qu'on ne peulle riens attendre

p. clxxxiii

çois Gaultier, pensionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gui Vivien, massard de cette ville. Le député de la ville d'Enghien est Jacques Coulurier.

9<sup>e</sup> reg. des consaux de Mons, fol. liij<sup>e</sup> ij. — Compte du massard d'Enghien, du 1<sup>er</sup> février 1578 au 31 janvier 1579, fol. cxv<sup>e</sup>.

6 et 7 mai. = Estatz tenus en la ville de Mons,

1. Et non de Heroussart, ainsi qu'on l'a imprimé dans la Chronologie des grands hommes nés à la Couronne de la noblesse, p. 45, 2<sup>e</sup> col. Le seigneur de Heroussart était S. de Marigny.

2. Aubry.

3. Lascloot de Peissant, écuyer, seigneur de la Haye.

4. Jacques de la Croix et Michel Dessus-le-Moustier, échevins, Quentin du Prêt et Louis Corbault, membres du conseil. *Essai sur l'histoire de la ville de Mons*.

p. clxxxiv

échevins, Quentin du Prêt et Louis Corbault, membres du conseil, François Gaultier, pensionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gui Vivien, massard. — 9<sup>e</sup> reg. des consaux de Mons, fol. liij<sup>e</sup> xv-ij<sup>e</sup> liij<sup>e</sup> xvij.

6. Jacques de la Croix et Michel Dessus-le-Moustier,

lippe du Mont, seigneur de Rampemont, et Jacques de la Croix, écuyer, membres du conseil, François Gaultier, pensionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gui Vivien, massard. — 9<sup>e</sup> reg. des consaux de Mons, fol. liij<sup>e</sup> xix v-ij<sup>e</sup> xliij, liij<sup>e</sup> xlix-lij<sup>e</sup> liij.

5. Jacques de la Croix et Michel Dessus-le-Moustier, échevins, Quentin du Prêt et Louis Corbault, membres du conseil, François Gaultier, pensionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gui Vivien, massard. — 9<sup>e</sup> reg. des consaux de Mons, fol. liij<sup>e</sup> xv-ij<sup>e</sup> liij<sup>e</sup> xvij.

6. Jacques de la Croix et Michel Dessus-le-Moustier,

8. Jean d'Offegnies et Louis Corbault, échevins, Philippe du Mont, seigneur de Rampemont, et Jacques de la Croix, écuyer, membres du conseil, François Gaultier, pensionnaire, Jean de Havines, greffier, et Gui Vivien, massard. — 9<sup>e</sup> reg. des consaux de Mons, fol. liij<sup>e</sup> xix v-ij<sup>e</sup> xliij, liij<sup>e</sup> xlix-lij<sup>e</sup> liij.

## Inventaire analytique des archives de la ville de Mons

Compilé par Léopold Devillers

Archives de la ville de Mons, 1884

p. 138

filz Jacques Franceman, marchand à Anvers, d'une part, Nicolas Corrosty, Jean Durant, Humbert le Francq, David Longhet, David Ghoret, Michel Dessus-le-Moustier et Jean Galopin.

p. 175

corrée à « deux bons personnages ». Jacques Aubert et Michel Dessus-le-Moustier furent nommés massards ; ils présentèrent leur premier compte, le 13 mai 1550, pour le terme de la Saint-Remi 1558 à la Saint-Remi 1559.

p. 176



avoir reçu, « par forme et manière de nantissement, » de Jacques Amand et de Michel Dessus-le-Moustier, massards de cette ville, la somme de 465 livres 11 sols 3 deniers tournois, « venant et procédant des exécuteurs du testament feue demoiselle

---

## Annales

du Cercle archéologique de Mons, 1892

p. 193

« Preus au bois, ayant eu espouse damoiselle Anne Fourneau,  
« leur sœur, enfans, ont mis cette mémoire par l'adresse de  
« Lambert Masnuy, escuyer, s' de la Tenre, etc., leur oncle.  
« Priez pour eux. »

«..... escuyer, sr de St-Remy,

« Preus au bois, ayant eu espouse damoiselle Anne Fourneau,

« leur sœur, enfans, ...

François Colette, Histoire de Mons, épisode 55 : Coup de loupe sur le quartier de la Grand Rue.

« Marchand de vin

« A la rue Samson, l'ancienne voie des Moustiers, on dénombre un marchand de vin, Anthoine de le Tenre et le verrier Eve qui exécute encore à cette époque des vitraux pour la collégiale. A l'hôtel de Naast, à quelques pas réside encore l'archevêque de Cambrai en exil. Il partage l'ancienne résidence comtale avec Michel Dedessuslemoustier, conseiller à la Cour qui a transporté là le siège de ses audiences en raison de la ruine du château. »

---

## Bibliographie :

A. Gosseries, *Monographie Archéologique & Historique du Village de Noirchain*, Mons 1897.

L'auteur se réfère au manuscrit *Généalogies bourgeoises de Mons* de la Bibliothèque publique de la ville de Mons et cite page 40 :

VI. Michel Dessus-le-Moustier, seigneur de Noirchain, naquit en 1518 et mourut en 1587. Il fut échevin de Mons en 1550, 1557, 1558, 1562, 1563, 1569, 1570 et 1577. Il assista, comme membre du Conseil de cette ville, à l'assemblée des Etats du Hainaut tenue, le 27 septembre 1557, à Saint-Ghislain, à cause de la peste qui sévissait à Mons. Dans cette assemblée, le roi Philippe II fit demander aux députés « d'adviser moyen afin de deschargier sa domaine dont Sa Majesté se trouvoit arrière de noef millions III<sup>e</sup> IIIJ<sup>ss</sup> m. V<sup>e</sup> L Livres, VJ s. » Il avait épousé, en 1544, Anne Fourneau, fille de Georges et de Jeanne Le Sage. Il fit son avis le 18 mai 1575, mourut le 14 janvier 1587 et fut enterré dans la 5<sup>e</sup> chapelle, à droite de la carolle, en l'église S<sup>te</sup> Waudru, à côté de sa femme, décédée le 20 mars 1566. Il eut pour enfans :

1<sup>o</sup> Jeanne Dessus-le\_moustier, ci-après (A) :

2<sup>o</sup> Marguerite Dessus-le-Moustier, ci-après (B) ;

3<sup>o</sup> Henri Dessus-le-Moustier, ci-après (VII) ;

François Vinchant, *Annales de la province et comté du Hainaut: contenant les choses les plus remarquables advenues dans ceste province, depuis l'entrée de Jules César, jusqu'à la mort de l'infante Isabelle*, Tome 5<sup>e</sup> (Mons, 1852)

1590.

Environ le mois de may, le prince de Parme, Alexandre Farnèse, gouverneur général des Pays-Bas, fit son entrée en la ville de Mons et fut honorablement reçu du magistrat et bourgeoisie de ladite ville. Il tint illec sa cour en l'hostel de Naast si long-temps que la ville de Tournay fut reprise sur les François. Son secrétaire, le seigneur Cosmo, estoit logé en la maison de Michiel Dessulesmoutier, seigneur de Noirchain, mon grand-père maternel. La cour et résidence de ce prince apporta d'un costé du profit à la ville pour le fait de la marchandise; mais d'autre costé elle occasionna un malheur en ce que plusieurs filles furent débauchées, en sorte que pour divertir leurs lubricités (je parle des publiques), elles furent contraintes, tant en y avoient-ils, de payer toutes les semaines quelques deniers au maistre des hauls œuvres; ce que depuis le magistrat retracta et augmenta les gages dudit maistre.

Fut faite en la ville de Mons, à la requeste de Jaspas Hanno, abbé d'Haulmont, une solemnelle translation des ossements du corps de saint Marcel, pape et martyr, par messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambrai, lequel transmit lesdits ossements en une nouvelle chasse, présent le clergé et autres notables personnages. Ces ossements furent autrefois donnés et placés en l'abbaye dudit Haulmont par saint Vincent, comte de Haynaut.

Le 20 décembre, pour éviter désormais tout desbat et différend entre les églises et clergé de sa province, messire Louys de Berlaymont, archevesque de Cambrai, détermina par sentence définitive, rendue à Mons en Haynaut, que l'évesque de Tournay doit préaller l'évesque d'Arras, et par mesme moyen tous les autres de ladite province.